



Quelques informations sur le fonctionnement de la Vie Scolaire. Rentrée 2020/2021

La vie scolaire est composée de 3 CPE : Mme CHAPON Laurie, Laurent TOUZET et M. EVRIN Léonus. et de 14 Assistants d'éducation et de 2 contrats Parcours Emploi Compétences. Cette année nous accueillons également une CPE stagiaire Mme GAY Cindy.

Les trois CPE se partagent le suivi des 41 classes du lycée et des 975 élèves. Nos emplois du temps couvrent la semaine du lundi 7h au samedi 12h. Les AED ont en suivi 3 à 4 classes en collaboration avec les CPE et le professeur principal. (Vous trouverez ci-joint la répartition des classes par CPE)

Nous nous tenons à votre disposition dans nos bureaux qui se situent à la vie scolaire.

Voici nos emails :

- **VIE SCOLAIRE** => aed@lycee-brassens.re
- **GAY Cindy** => cindy.gay@ac-reunion.fr
- **CHAPON Laurie** => laurie.chapon@ac-reunion.fr
- **TOUZE Laurent** => laurent.touze@ac-reunion.fr
- **EVRIN Léonus** => evrin.leonus@ac-reunion.fr

Voici quelques points sur le fonctionnement du service vie scolaire du lycée :

APPEL ET ABSENCES :

L'appel se fait à chaque heure en ligne via Pronote. En collaboration avec le professeur principal et l'équipe des enseignants, la vie scolaire prévient les familles des absences et s'occupe du suivi.

RETARDS :

Les élèves sont accueillis au lycée jusqu'à la deuxième sonnerie (7h35). Les élèves retardataires se rendent directement en classe et les professeurs enregistrent le retard sur pronote sans passer par la vie scolaire. Au-delà de 5 minutes, les élèves retardataires seront gérés en fonction de la situation à la vie scolaire.

La vie scolaire fera régulièrement le point sur les retards des élèves et sanctionnera ceux qui ont plus de 3 retards non justifiés.

Cette année, un nouveau dispositif est mis en place pour accueillir les élèves retardataires à cause des bus. Un coupon sera remis aux élèves concernés dès leur arrivée au portail daté du jour et ils se rendront directement en classe.

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES

Dispositif d'écoute et de médiation

Les CPE et les professeurs principaux s'attacheront en collaboration avec l'infirmière et l'assistante sociale, selon la problématique, à recevoir les élèves.

Exclusions de cours

Conformément à la circulaire n° 2000-105 du 11/07/2000 article 2.2 :

« ... L'exclusion ponctuelle de cours s'accompagne d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet ... Justifiée par un manquement grave, elle doit demeurer tout à fait exceptionnelle et donner lieu systématiquement à une information écrite au CPE et au chef d'établissement ... » (fiche rapport à télécharger sur pronote ou à retirer à la vie scolaire)

Retenues

Pour toute demande de retenue, nous vous demandons de passer à la vie scolaire pour faire enregistrer la retenue de l'élève et impérativement fournir le travail à faire à l'avance. Pour cela vous avez plusieurs possibilités : soit le déposer à la vie scolaire directement, soit l'envoyer par mail à l'adresse suivante : aed@lycee-brassens.re soit de déposer le travail sur pronote.

Les élèves mis en retenue sans travail seront renvoyés chez eux.

Vous aurez aussi la possibilité de télécharger les documents nécessaires à votre fonctionnement dans le casier numérique de pronote dès la rentrée.

En vous remerciant et vous souhaitant une excellente rentrée scolaire.

Les CPE

Laurie CHAPON, Cindy GAY , Laurent TOUZE et Léonus EVRIN